

Communiqué de presse de la Délégation syndicale du Personnel du SPMI - Mardi 16 avril 2013

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, le Service de Protection des Mineurs occupe une place particulière auprès des genevoises et des genevois. Pour le pire comme pour le meilleur.

Le meilleur pour la majorité des enfants et des parents qui sollicitent notre aide pour des difficultés familiales dont ils n'ont pas envie qu'elles figurent sur les manchettes des journaux.

Le pire pour une part minime des familles qui s'estimant lésées dans leurs droits exposent leur colère dans la presse.

Dans chacune des situations de mineurs, la question se pose de trop en faire ou de ne pas suffisamment agir. Ceci fait partie de notre quotidien, et nous accepterions cette place difficile si nous nous sentions soutenus par notre hiérarchie, par le Conseil d'Etat et par le Grand Conseil.

Or depuis plusieurs années, le personnel du SPMI fait valoir la réponse insatisfaisante aux besoins des enfants et des familles du Canton de la part de l'Etat genevois.

Des moyens insuffisants et inadaptés

En effet, la surcharge de travail qui pèse sur les assistants sociaux a comme conséquence une réponse de plus en plus dans l'urgence et de moins en moins dans la résolution des conflits en amont.

Concrètement chaque assistant social ne peut consacrer que 2h30 par mineur par mois. Ce travail à la chaîne permet peu d'élaborer avec les parents et les mineurs des solutions à leurs difficultés telles que seraient en droit de l'attendre les citoyens d'un Etat au cœur de l'Europe tel que la Suisse.

Le personnel demande pour cela l'octroi de 50 postes supplémentaires afin de répondre aux besoins des enfants du Canton.

Si ces postes représentent, nous le savons bien, une charge importante dans la période économique que nous traversons, ils sont nécessaires pour que les situations familiales dégradées ne se reproduisent pas de génération en génération. Ne pas comprendre qu'il s'agit d'un investissement vital pour notre avenir et celui de nos enfants, est du même ordre que de ne pas mettre d'huile dans sa voiture pour faire des économies...

En plus de cette surcharge, la responsabilité des assistants sociaux est largement sous évaluée. Concrètement, alors que nous devons, tous les jours, évaluer si un mineur peut continuer à vivre dans sa famille, évaluer les compétences de deux parents en conflit afin de déterminer la garde de leur enfant, et que le résultat de ces évaluations engage la vie ou plusieurs années de la vie d'enfants nous sommes payés 5 classes de moins qu'un professeur de Collège ou qu'une psychologue de l'OMP.

A cette non reconnaissance dont on nous promet depuis des années que le Conseil d'Etat va y remédier s'ajoute au 1^{er} janvier 2013, le changement de Code Civil. Depuis cette date, les assistants sociaux et les gestionnaires sont responsables nominativement des mandats confiés par le Tribunal de Protection de l'Adulte et de l'Enfant, rôle dévolu jusqu'à présent aux juristes de notre service. Outre la charge de travail supplémentaire de ce changement de loi non préparé par notre hiérarchie, les juristes avaient, eux, bénéficiés de trois classes supplémentaires lorsqu'on les avaient nommé. Nous rien.

Face à l'absence de reconnaissance de la part du Conseil d'Etat des implications de ce changement de responsabilité légale, des responsabilités inhérentes à notre fonction et de la surcharge récurrente à laquelle nous sommes soumis, le personnel s'est mis massivement en grève en juin 2012.

A la suite de ce mouvement, le Conseiller d'Etat nous a proposé de travailler à un Protocole d'Accord visant à la résolution de l'ensemble des difficultés de notre Service.

Parmi elles figurait la recherches de locaux adaptés à l'exercice de notre mission.

Pensant répondre à cette dernière demande, le Conseil d'Etat a décidé de nous octroyer les locaux du St Georges Center. Cette décision n'a fait l'objet d'aucune réflexion quand à l'adéquation de ces bureaux à nos missions et sans tenir compte du coût des travaux d'aménagements nécessaires, à hauteur de plusieurs centaines de milliers de francs qui s'ajoutent au 5,2 millions de location annuelle.

Heureux d'obtenir enfin une réponse positive du Conseil d'Etat, le personnel a visité en masse et avec beaucoup d'espoir ce splendide bâtiment. Toutes et tous sont sortis défaits de cette visite.

Un journal local a écrit qu'offrir cet immeuble à la Protection des Mineurs revenait à proposer une patinoire à une équipe de Basket, c'est effectivement, l'effet qu'a eu sur les travailleurs sociaux cette proposition impraticable à l'exercice de notre profession.

Magnifique aquarium vitré tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, ce bâtiment n'offre aux parents et aux enfants aucun espace d'intimité où dire les mots les plus terribles, de la maltraitance à l'inceste, comme les mots les plus banals, sur la séparation familiale par exemple.

Et non seulement il n'offre aucune protection à la parole intime de notre public, mais encore, il ne permet pas l'accueil de nos activités quotidiennes de partage de situations difficiles, d'échange téléphonique avec un parent, un enfant, un partenaire qu'il soit policier ou psychologue, de rédaction de rapports pour les tribunaux, rapports qui vont engager la vie d'un mineur pendant plusieurs années. En effet, ces séquences de notre travail ne peuvent pas, comme il nous l'est proposé, se faire en Open Space, avec 40 collègues dans la même pièce.

Ce bâtiment, merveille architecturale et environnementale, est conçu pour des bureaux impersonnels à vocation administrative, et ne prévoit pas l'accueil de notre public. Ainsi les espaces d'attentes des enfants n'étaient pas prévus. Afin d'y remédier, notre Direction et le Conseil d'Etat proposent aujourd'hui de cantonner ces mineurs attendant leurs parents dans des espaces dits "Cœur" de ces Open Spaces, soit dans des espaces de quelques mètres carrés dont la seule différence avec un bocal à poisson rouges est qu'ils ne sont pas remplis d'eau...

Dans la Section Accueil et Première Intervention, qui équivaut en terme de fonction aux urgences de l'Hôpital Cantonal, les enfants et autres accompagnants attendent les personnes reçues dans le même espace où travaillent 9 assistants sociaux ... en terme de violation de la confidentialité on a rarement fait pire !

Face à nos arguments éducatifs et professionnels, la Direction du SPMI et le Conseil d'Etat n'ont d'autres réponses que de stigmatiser notre incapacité à s'adapter aux changements ...

Outre la méconnaissance inquiétante de notre travail quotidien que révèle cet argument, les changements auxquels ont du s'adapter les employés du SPMI ces dernières années démontrent le contraire : fusion de deux services (PDJ et STG) en 2006, changement total de système informatique en 2009 (système

informatique qui selon la Direction n'est toujours pas capable de fournir des statistiques fiables de notre travail...), et 3 changements de direction à la tête de l'office de la jeunesse, 3 directeurs différents en trois ans, changement du Code Civil au 1^{er} janvier 2013, 3 changements des frais de placement en 1 an et demie, sans compter les multiples directives contradictoires en fonction des direction successives...

Le Personnel du SPMI a sa dose de changements !

Dose bien mesurée en 2009 par l'enquête du Médecin du Service de Santé du Personnel de l'Etat qui relève qu'un tiers du personnel était proche du burn-out avec un taux d'absence de 2 à 3 fois supérieur à la moyenne des administrations de l'Etat. Ce chiffre qui se maintient depuis, risque d'être dépassé si le travail se fait en Open Space !

Une semaine de mobilisation

Face au refus du Personnel de voir l'accueil du public et son propre travail se péjorer par un déménagement non préparé et dans des locaux inadaptés, et sa volonté de rendre public cette opposition à une décision contraire à l'intérêt des genevois, petits ou grands, le Conseiller d'Etat nous a signifié qu'il arrêterait le projet de Protocole d'Accord et les négociations en cours notamment autour de sujets brûlants comme celui de la surcharge chronique.

Depuis, à notre demande, les négociations ont repris avec un constat de surdité de la part du Conseil d'Etat sur le déménagement inadapté, une ouverture pour l'instant largement insuffisante en terme de revalorisation des classes de fonctions des assistants sociaux et des gestionnaires et un autre de discuter de la surcharge sans aucune proposition chiffrée à ce jour. La volonté du Personnel est toujours de maintenir des négociations avec le Conseiller d'Etat malgré des discussions qui durent depuis des années sans avancées réelles.

Afin de continuer à sensibiliser le Public et nos élus sur les difficultés quotidiennes qu'il rencontre, le Personnel a décidé d'une semaine d'action et de réflexion du 15 au 19 avril 2013. En date du 16 avril, le personnel a massivement débrayé et s'est rendu en cortège devant le Département de l'Instruction Publique où symboliquement il a déposé des classeurs représentant sa surcharge de travail devant la porte de Monsieur Charles Beer.

Le Personnel sera donc en grève une heure par jour pendant cette semaine et a invité ses partenaires à le rejoindre pour des moments de réflexion commune.

Le Personnel organise une soirée de débat avec les partis politiques genevois afin qu'ils nous fassent part de leurs propositions concernant la Protection de l'enfance et le SPMI. Ce débat sera ouvert au Public et se déroulera le jeudi 18 avril 2013 à 18h à la salle de l'UOG place des Grottes. Ce débat avec les partis et mouvements politiques qui sont attachés à la Protection de l'enfance sera suivi d'un apéritif et d'un concert du groupe Palenque auxquels vous êtes cordialement invités.

Face à un Conseil d'Etat qui ne donne par les moyens au SPMI d'assumer sa mission auprès des enfants du Canton, notre espoir d'être entendu par les citoyennes et citoyens, et par vous aujourd'hui présents, n'est pas en vue d'obtenir des privilèges mais bien que la Protection des Mineurs redevienne une priorité de l'Etat genevois au même titre que la Justice et la Sécurité. Dans ces domaines, les Agents de la Police Municipale vont voir leur nombre augmenter de 50% en trois ans, les effectifs du Ministère Public et du Tribunal de Protection de l'Adulte et de l'Enfant ont aussi vu leurs effectifs augmenter face aux changements législatifs dans les codes pénaux et civils.

Nous ne demandons rien de plus, rien de moins.

Contacts :

Davide De Filippo, secrétaire syndical SIT

Pablo Cruchon, secrétaire syndical SSP/Vpod